

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 18 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 11 janvier 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 31 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF (jusqu'au point n° 1), M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Pascale FLAMANT donne procuration à M. Olivier HUBERT, M. Christophe CHABOUD donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Muriel COHEN donne procuration à M. Jacques VILLEMUR, M. Luai JAFF donne procuration à Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ (à partir du point n° 2), Mme Dominique BLANCHET donne procuration à M. Franck-Eric MOREL

HÔTEL DE VILLE

54, GRANDE RUE

BP 76

92311 SÈVRES CEDEX

TÉL : 01 41 14 10 10

FAX : 01 75 19 41 20

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Thierno-B NDIAYE a été désigné(e) secrétaire de séance.

PUBLIÉ PAR VOIE ÉLECTRONIQUE ET AFFICHÉ LE

19 JAN. 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT « CŒUR DE SÈVRES »

1. Communication relative à l'ensemble des actes visant à conduire ou autoriser l'opération d'aménagement « Cœur de Sèvres » et à en assurer l'harmonisation

PRIS ACTE

2. **Délibération n° 2024/001 : AMÉNAGEMENT – « Cœur de Sèvres »** : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Sèvres à l'EPT Grand Paris Seine Ouest relative à la réalisation de l'opération d'aménagement

ADOPTÉ à la majorité

6 votes contre : M. DUPLEX
Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ
Mme CANDELIER
M. JAFF (pouvoir à Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ)
M. MORON
M. PUZIN

3. **Délibération n° 2024/002 : AMÉNAGEMENT – « Cœur de Sèvres »** : Convention tripartite d'objectifs et de moyens entre la Ville de Sèvres, GPSO et l'aménageur actant la participation financière de la Ville pour la mise en œuvre de la concession d'aménagement

ADOPTÉ à la majorité

6 votes contre : M. DUPLEX
Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ
Mme CANDELIER
M. JAFF (pouvoir à Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ)
M. MORON
M. PUZIN

La séance est levée le 18 janvier 2024 à 21h15.



Grégoire de LA RONCIÈRE
Maire de Sèvres
Vice-Président de Grand Paris Seine Ouest
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine